

*Initiative nationale  
pour les sans-abri*

*National Homelessness  
Initiative*



*Initiative nationale pour les sans-abri*  
1999 – 2003 **Rapport d'étape**

Disponible sur Internet au:  
[www.sans-abri.gc.ca](http://www.sans-abri.gc.ca)

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de cette publication,  
en indiquant le numéro de catalogue du Ministère CA-527-03-04, au :

Centre de renseignements  
Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada  
140, Promenade du Portage  
Phase IV, niveau 0  
Gatineau (Québec)  
K1A 0J9  
Télécopieur : (819) 953-7260  
Courriel : pub@hrdc-drhc.gc.ca

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2004

No de cat. (de TPSGC) : RH4-23/2003F-PDF  
ISBN: 0-662-75514-6

Imprimé au Canada

## Table des matières

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Message de la Ministre ..... | 4 |
|------------------------------|---|

### INITIATIVE NATIONALE POUR LES SANS-ABRI RAPPORT DE SITUATION : 1999 – 2003

|   |    |
|---|----|
| La nécessité d'une intervention fédérale .....  | 7  |
| Détermination de la nature de l'intervention fédérale .....   | 7  |
| L'Initiative nationale pour les sans-abri .....   | 7  |
| Le modèle de l'Initiative de partenariats<br>en action communautaire – Mode de fonctionnement .....   | 10 |
| Progrès accomplis jusqu'ici – investissements –<br>Initiative de partenariats en action communautaire .....   | 12 |
| Refuges d'urgence .....   | 13 |
| Hébergement en logement de transition ou supervisé .....  | 15 |
| Installations et services de soutien .....  | 17 |
| Renforcement des capacités .....  | 19 |
| Sensibilisation du public .....   | 19 |
| Progrès accomplis jusqu'ici – recherche .....   | 21 |
| Système d'information sur les personnes et les familles sans abri .....   | 22 |
| Progrès accomplis jusqu'ici – Initiative visant à mettre<br>des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la<br>disposition des sans-abri .....    | 23 |
| Projets menés dans le cadre de l'Initiative visant à<br>mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux<br>à la disposition des sans-abri ..... | 24 |
| La nécessité de maintenir l'intervention fédérale .....   | 26 |

Ministre du travail



Minister of Labour

Ottawa, Canada K1A 0J2



## Message de la Ministre

La richesse de la nation canadienne se manifeste tant par la qualité de vie dont jouissent la plupart de ses citoyens que par la compassion démontrée aux défavorisés. Pourtant, l'itinérance demeure un défi dans beaucoup de nos villes.

Nous savons qu'il y a toutes sortes de sans-abri et que les facteurs qui mènent à l'itinérance sont tout aussi variables. Nous savons aussi qu'il est difficile pour la plupart des sans-abri et des personnes à faible revenu de sortir de leur situation et que ce processus progressif exige qu'ils franchissent graduellement un certain nombre d'obstacles. Nous savons également que, pour apporter des solutions efficaces au défi que représente l'itinérance, nous ne pouvons nous en remettre à un seul palier de gouvernement ou à un seul secteur de la société. La lutte contre l'itinérance se fait sur de nombreux fronts et elle nécessite le concours et l'engagement de tous les intervenants.

L'Initiative de partenariats en action communautaire, la pierre angulaire de l'Initiative nationale pour les sans-abri, a pour objectif d'encourager partout au pays le partenariat et la concertation entre citoyens et organisations et la mise en commun de leurs ressources et de leur savoir-faire pour fournir de l'aide là où le besoin est le plus critique.

Pour contrer efficacement le phénomène de l'itinérance, il ne suffit pas simplement de donner un toit à tous ceux qui n'en ont pas. Il faut s'attaquer à toute la gamme des obstacles auxquels les sans-abri peuvent être confrontés à un moment ou à un autre. Une approche centralisée et généralisée ne donne pas de bons résultats. Les collectivités et les gens qui oeuvrent aux premières lignes sont le mieux placés pour déterminer les solutions les mieux adaptées aux besoins locaux.



Depuis que j'ai été nommée coordonnatrice fédérale pour les sans-abri en 1999, je suis extrêmement fière des réalisations et de la détermination des Canadiens et Canadiennes à renforcer les structures sociales de leur pays. Les progrès que nous avons accomplis au cours des trois dernières années me font chaud au cœur. Des mesures d'urgence ont été prises afin de répondre aux besoins les plus pressants des sans-abri. Soixante et une collectivités de toutes les régions du pays ont regroupé des représentants des organismes communautaires, des fournisseurs de services, le secteur privé et tous les paliers de gouvernement, afin d'élaborer des plans d'action et d'appuyer des projets répondant aux besoins locaux. De nombreux nouveaux partenariats ont été formés, plus de 1 800 projets ont été financés et les sans-abri bénéficient maintenant de meilleurs services de soutien.

Je suis honorée d'être associée à ces efforts, de travailler avec des gens si dévoués et de voir à quel point les Canadiens peuvent être ingénieux et efficaces quand ils se serrent les coudes pour mener à bien une entreprise si importante. Ce rapport rend compte de tout le travail qui se fait présentement, partout au pays, pour contrer l'itinérance dans nos collectivités.

Il reste encore du travail à faire, mais les progrès accomplis jusqu'ici sont source d'assurance et d'optimisme pour l'avenir. Nous consoliderons nos succès et continuerons de privilégier une approche communautaire dans nos efforts pour aider tous ces gens à atteindre l'autonomie.





## **La nécessité d'une intervention fédérale**

L'itinérance est un phénomène socioéconomique bien visible au Canada, particulièrement dans les grands centres urbains. L'ampleur du phénomène étonne compte tenu de la réputation qu'a le Canada d'être une société prospère et soucieuse du bien-être de sa population. Cette contradiction préoccupe de plus en plus les Canadiens et a fait l'objet de nombreuses études provinciales et municipales, notamment de la part de la Fédération canadienne des municipalités qui, en 1999, dans un document intitulé « *Énoncé des choix possibles en vue de l'adoption d'une politique nationale en matière d'habitation* » a qualifié le phénomène de l'itinérance de désastre national. Constatant une augmentation de l'itinérance et de la pauvreté dans leur localité, les maires de nombreuses municipalités de partout au pays ont réclamé une intervention du gouvernement fédéral. Le Premier ministre du Canada a réagi en nommant la ministre du Travail, l'honorable Claudette Bradshaw, coordonnatrice fédérale pour les sans-abri en mars 1999.

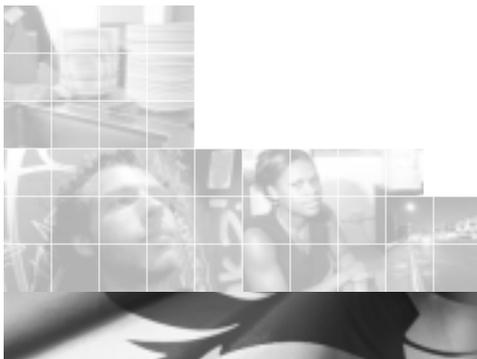
## **Détermination de la nature de l'intervention fédérale**

Après sa nomination, la Ministre a entrepris une tournée nationale durant laquelle elle a mené de vastes consultations auprès des gouvernements, des organismes communautaires, des fournisseurs de services, de l'ensemble de la population canadienne et des sans-abri, tout en constatant d'elle-même les effets de l'itinérance. Ces discussions ont démontré que l'itinérance prend des formes différentes d'une localité à l'autre. Il est donc apparu évident qu'aucun palier de gouvernement ne pouvait à lui seul contrer le phénomène et qu'il faudrait, pour atteindre les résultats nécessaires, que le gouvernement du Canada établisse des partenariats avec tous les paliers de gouvernement et avec l'ensemble des intervenants locaux. On a aussi constaté la nécessité d'adopter une approche flexible permettant de concevoir de nouvelles solutions en tenant compte des priorités et des circonstances locales.

## **L'Initiative nationale pour les sans-abri**

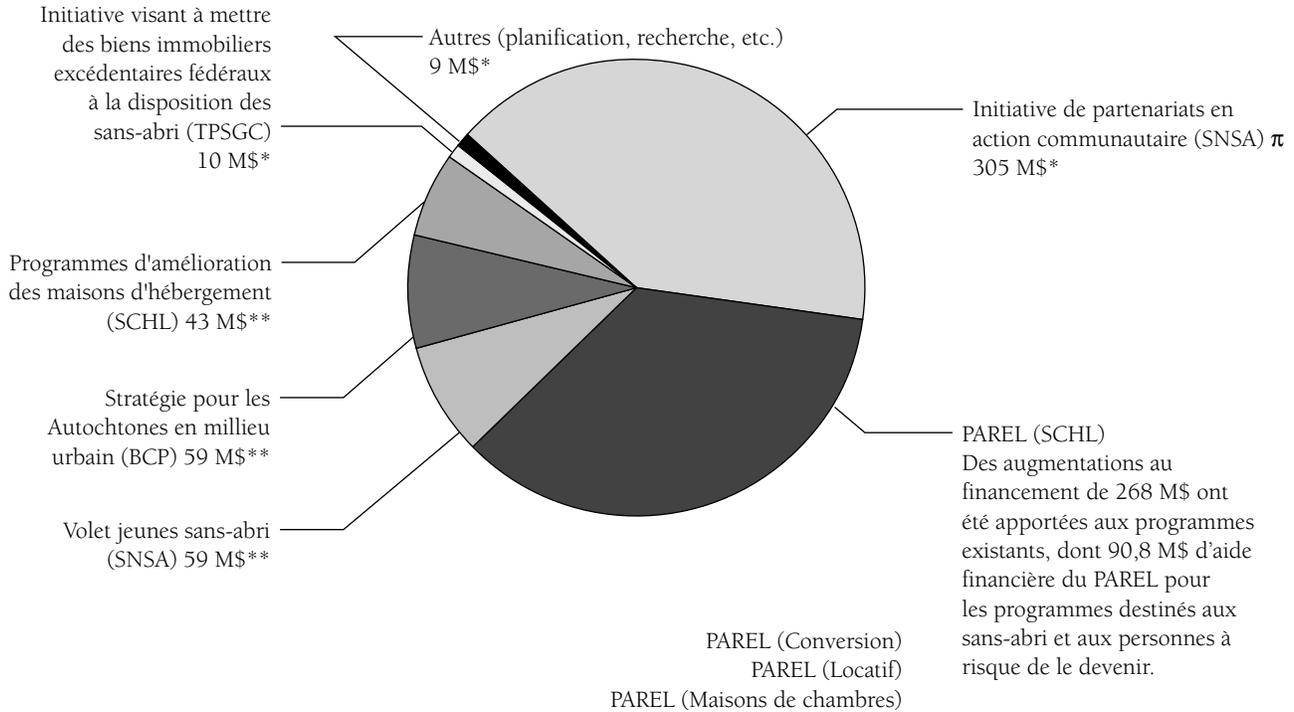
Ces considérations ont été à la base de l'Initiative nationale des sans-abri (INSA); une initiative fondée sur l'action locale lancée par le gouvernement du Canada en décembre 1999 dans le but de réduire et de prévenir l'itinérance. Doté d'un budget de 753 millions \$, cette initiative d'une durée de trois ans a suscité un effort concerté des gouvernements, des intervenants locaux et du secteur privé pour consolider la capacité existante de prestation de services aux sans-abri et apporter de nouvelles solutions tenant compte des circonstances locales.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> En mars 2003, le gouvernement du Canada a reconduit l'Initiative nationale pour les sans-abri pour trois autres années (2003-2006), pendant lesquelles les collectivités recevront de l'aide pour poursuivre l'application de mesures permettant à des personnes et à des familles sans abri de devenir autonomes et de le demeurer.



La figure 1 ci-dessous montre la répartition entre les sept volets de l'INSA des fonds de 753 millions \$ consacrés à cette initiative.

### Initiative nationale pour les sans-abri - 753 M\$



\* Nouveaux programmes

\*\* Améliorations apportées aux programmes existants (sauf pour le PAREL conversion de la SCHL)

$\pi$  Dix grandes villes, 80 % des fonds; 51 moins grandes villes, 20 %

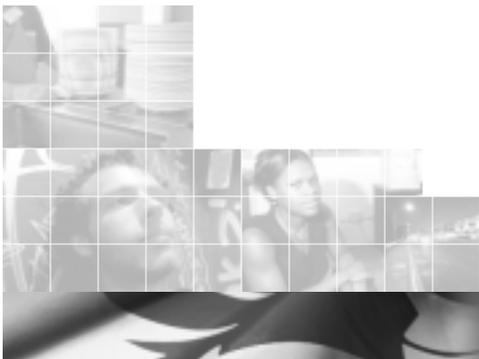


La pierre angulaire de l'INSA était l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), programme de 305 millions \$ conçu pour appuyer les efforts faits à l'échelle locale et communautaire pour déterminer les besoins prioritaires, planifier et concevoir des mesures permettant d'y répondre efficacement et décider de la façon de répartir les fonds pour le financement des actions jugées nécessaires.

Les fonds de l'IPAC ont été répartis entre 61 collectivités de partout au pays où il a été démontré que l'itinérance existait. Dix des 61 villes comptaient d'importantes populations de sans-abri absolus et ont reçu 80 % des fonds attribués dans le cadre de ce programme. Ces villes étaient Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax. La tranche de 20 % des fonds restants a été répartie entre 51 autres villes et municipalités canadiennes aux prises avec le phénomène de l'itinérance. Il y avait dans chaque province et territoire du pays au moins une collectivité qui recevait des fonds de l'IPAC.

Afin d'appuyer la démarche d'établissement de partenariats locaux, des fonds supplémentaires ont été affectés à l'aide aux sans-abri de la façon suivante :

- Trois cent onze millions de dollars étaient destinés aux ménages à faible revenu, y compris les sans-abri et les personnes qui risquent de le devenir. De cette somme, 268 millions \$ sont allés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et 43 millions \$ ont été alloués au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH). Ces deux programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) visent à préserver et à construire des logements à prix modique au moyen de financement pour rénover et remettre en état les unités de logement existantes.
- 59 millions \$ pour le financement de projets d'aide aux sans-abri autochtones dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain (SAMU), qui vise à coordonner les actions des ministères fédéraux afin que leurs programmes répondent plus efficacement aux besoins des Autochtones qui vivent dans des centres urbains;
- 59 millions \$ pour combattre l'itinérance chez les jeunes afin de contrer l'augmentation du nombre de jeunes vivant dans la rue;
- 10 millions \$ pour l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF), dans le cadre duquel des biens immobiliers excédentaires fédéraux sont cédés à très peu de frais à des organismes communautaires engagés dans la lutte contre l'itinérance;
- 6 millions \$ pour financer des activités de recherche fédérales visant à approfondir la compréhension de l'itinérance au Canada et à mieux y sensibiliser la population, et à recueillir de l'information qui aidera dans l'élaboration de politiques et de solutions pour l'avenir;
- 3 millions \$ pour aider les collectivités à établir des plans communautaires détaillés de lutte contre l'itinérance.



## **Le modèle de l'IPAC – Mode de fonctionnement**

Un élément important de l'IPAC est la mobilisation de l'ensemble des intervenants locaux pour contrer l'itinérance. L'exigence voulant que les collectivités établissent un plan détaillé d'aide aux sans-abri indiquant leurs atouts et leurs lacunes, les mesures à prendre en priorité pour combler ces lacunes et les liens à établir entre les programmes et services existants pour créer un dispositif intégré permettant de répondre aux divers besoins des sans-abri dans leurs localités est au coeur même de ce processus de mobilisation.

*« À une échelle plus générale, l'IPAC a été une expérience positive dans notre collectivité. Le Comité directeur a réuni des représentants de tous les paliers de gouvernement et les principaux organismes communautaires. Ces gens ont extrêmement bien travaillé ensemble et ils ont amélioré nos réseaux et notre capacité de travailler en véritables partenaires. »*

Jocelyn Greene, Directrice exécutive, Stella Burry Community Services,  
St. John's, T. - N.

Lettre à la ministre Bradshaw, 1er novembre 2002.

Les résultats de l'évaluation du programme tirés des discussions tenues avec les représentants locaux, les experts et les intervenants nationaux ainsi que les rapports envoyés par les collectivités à la coordonnatrice fédérale pour les sans-abri confirment tous l'efficacité de l'approche locale. En prévoyant des éléments comme la planification, la flexibilité et la prise de décisions à l'échelle locale, le modèle de l'IPAC a aidé à obtenir des résultats dépassant de beaucoup ceux qu'on aurait obtenus en utilisant autrement le peu de ressources disponibles. Il a en fait déclenché un processus de mobilisation communautaire, de collaboration entre les intervenants et de création de partenariats en plus d'améliorer et de revigorer ceux existants.

L'évaluation a permis de constater que les fonds investis dans le cadre de ce programme sont venus s'ajouter, plutôt que se substituer, aux investissements déjà faits avant le début de l'IPAC par les gouvernements municipaux et provinciaux. En outre, des données venant des collectivités ont révélé que, pendant la période d'activité de trois ans des programmes, les investissements des provinces et des municipalités ont considérablement augmenté par rapport aux niveaux où ils étaient avant l'IPAC.

L'IPAC est une approche particulièrement efficace dont les Nations Unies ont reconnu la valeur en la qualifiant de « pratique exemplaire » dans leur quête d'initiatives ayant contribué de façon exceptionnelle à augmenter la qualité de vie dans des villes et des collectivités du monde entier. Le modèle de l'IPAC sera proposé à d'autres pays comme moyen d'améliorer de façon durable les conditions de vie de leurs citoyens.



Dans certaines collectivités où des activités de planification étaient déjà en cours, les fonds obtenus dans le cadre de l'IPAC ont permis d'accélérer le processus en créant la base nécessaire pour établir définitivement des plans d'action et élaborer des stratégies d'investissement. Dans d'autres collectivités, l'IPAC a été le stimulus qui a amené les organismes communautaires à se regrouper pour agir de façon concertée. Ces groupes étaient très diversifiés et comprenaient des jeunes, des Autochtones, des organisations confessionnelles, des fournisseurs de services publics et des organismes sans but lucratif. Le processus de planification a permis à beaucoup d'entre eux de forger des partenariats, de comprendre le point de vue de chacun et d'élaborer un plan d'action collectif.

Le modèle de l'IPAC a permis au gouvernement et aux fournisseurs de services locaux de mieux coordonner leurs efforts et de mobiliser ainsi davantage de ressources financières et humaines pour contrer l'itinérance. Cet effort collectif a aussi contribué à mieux faire connaître les ressources, l'expertise et les services disponibles pour lutter contre l'itinérance, ce qui, par ricochet, a contribué à augmenter la connaissance et la compréhension qu'avaient les collectivités des difficultés liées à l'itinérance et a permis aux fournisseurs de services de mieux connaître la nature et la complexité de leur clientèle.

*« Il importe de signaler que l'IPAC a suscité des apports de fonds aux niveaux provincial, municipal et local pour le financement de services d'aide aux sans-abri et qu'il a, dans l'ensemble, contribué à mieux faire connaître l'itinérance à l'ensemble de la population. »*

Liz Jansen, Présidente, City of Toronto Homeless Health Reference Group.  
Lettre à la ministre Bradshaw, le 30 avril 2002.

*« Notre collectivité a obtenu beaucoup de succès en utilisant les fonds de la Phase I de l'Initiative nationale pour les sans-abri. Beaucoup des initiatives entreprises se financent maintenant d'elles-mêmes. Des apports de fonds de plus de 2 millions \$ ont été obtenus localement de la part notamment d'investisseurs du secteur privé, de bailleurs de fonds locaux et de la municipalité. On a aussi réussi à établir d'importants partenariats qui auront une profonde influence dans l'avenir dans le domaine du logement à prix abordable. »*

Steve Cross, Président, Red Deer Housing Committee.  
Lettre à la ministre Bradshaw, le 7 octobre 2002.



**Progrès  
accomplis jusqu'ici  
- investissements -  
IPAC**

Grâce à leurs efforts et à l'aide obtenue des gouvernements, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, les collectivités ont établi de solides fondations. Elles ont établi des réseaux locaux et des structures locales de prise de décisions qui ont grandement contribué à augmenter leur capacité de répondre aux besoins de leurs populations de sans-abri. Il est essentiel d'avoir la capacité et la possibilité de partager les pratiques exemplaires et les leçons apprises pour pouvoir faire une utilisation efficace des ressources et maintenir l'efficacité à long terme des efforts déployés localement.

*« Les organismes communautaires d'Ottawa qui reçoivent de l'aide financière dans le cadre de ce programme se sont montrés hautement responsables dans l'utilisation des fonds publics et exceptionnellement disposés à travailler en partenariat, à faire connaître les pratiques exemplaires et à collaborer à des efforts conjoints pour mettre fin à l'itinérance dans la capitale nationale. »*

J. Koornstra, Directeur exécutif, Bruce House, Ottawa, ON.  
Lettre au ministre Manley, le 14 juin 2002.

Durant les trois dernières années, nous avons vu les intervenants de 61 collectivités de tout le pays unir leurs efforts pour développer ensemble l'approche concertée qui leur permettrait de mieux répondre aux besoins particuliers des sans-abri de leur localité. Des progrès observables ont été réalisés dans chacune de ces collectivités sur les plans de la création et de l'amélioration d'installations et de services pour les sans-abri et de l'augmentation des capacités collectives leur permettant de s'attaquer à l'itinérance de façon coordonnée et concertée. Les ressources fournies par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'INSA ont contribué de façon importante à la réalisation de ces progrès en aidant à consolider les structures communautaires et les investissements déjà existants en matière de lutte contre l'itinérance et en aidant à établir la base de financement nécessaire pour susciter des apports de fonds additionnels de la part des partenaires actuels et nouveaux.

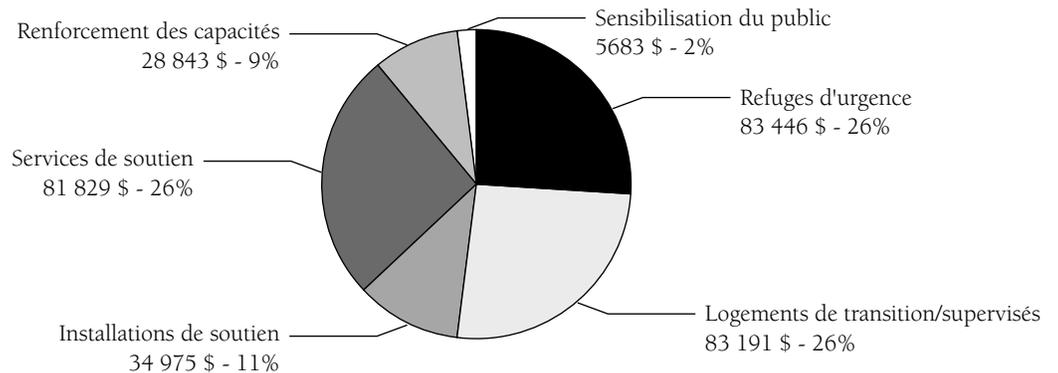
Chacune des collectivités prenait ensuite des décisions de financement basées sur les besoins prioritaires cernés dans son plan communautaire. Même si les plans communautaires et les priorités différaient d'une collectivité à l'autre selon les circonstances locales, une analyse de tendances portant sur les décisions d'investissement a révélé que les fonds étaient surtout affectés aux six éléments suivants :

- refuges d'urgence;
- logements de transition/supervisés;
- installations de soutien;
- services de soutien;
- renforcement des capacités;
- sensibilisation du public.



La figure 2 ci-dessous montre la répartition des fonds affectés au financement de projets dans le cadre de trois volets de l'INSA :

**Fonds approuvés à l'échelle nationale (milliers \$)  
IPAC/Jeunes/SAMU - au 30 septembre 2003**



## Refuges d'urgence

Le gouvernement du Canada a investi approximativement 83 446 081 \$ dans les collectivités pour la création et l'amélioration de refuges d'urgence, de places d'hébergement de personnes ayant besoin d'un endroit où loger pendant de courtes périodes allant de quelques jours à six mois. En date du 30 septembre 2003, les investissements faits dans le cadre de l'IPAC, du volet jeunesse et du volet Autochtone de l'INSA se solderont par la création ou l'amélioration de 327 refuges d'urgence.

Les projets suivants sont des exemples de refuges d'urgence financés par l'INSA :

### *La Rue des Femmes de Montréal – Montréal (Québec)*

Des fonds ont été accordés à cet organisme de Montréal pour lui permettre de construire un refuge d'urgence de 20 chambres, un centre de jour/soir et d'offrir à sa clientèle l'accès à des installations de buanderie, à une boutique de vêtements d'occasion et à une cuisine communautaire. Ces investissements aident l'organisme à accomplir sa mission, qui est de fournir des services d'intervention et de suivi psychosocial à des femmes qui sont sans logement ou qui risquent de se retrouver dans cette situation et de mieux sensibiliser la population à la violence faite aux femmes.



*Quint Development Corporation – Saskatoon (Saskatchewan)*

L'aide financière accordée à cet organisme l'a aidé à établir une maison d'hébergement de 15 lits offrant des services de logement supervisé et un refuge sûr à des jeunes sans abri autochtones en plus de bénéficier de services de counselling et d'aiguillage.

Quint Development est un organisme de développement économique communautaire sans but lucratif établi pour desservir les cinq principaux quartiers de Saskatoon. Il a pour mandat de créer des possibilités de formation et d'emploi dans ces quartiers et de créer un environnement socioéconomique stable.

*Out of the Rain! Night Shelter – Victoria (Colombie-Britannique)*

Une aide financière a été versée dans le cadre de l'IPAC afin d'offrir à des jeunes un endroit chaud, sec et sûr et de bénéficier de services de soutien tous les jours de la semaine de novembre à avril, période de l'année où il pleut beaucoup à Victoria. Ces services ont permis de renforcer les liens des jeunes sans abri avec la collectivité en leur offrant la possibilité de participer à des programmes d'éducation et de bénéficier d'autres services.

Piloté par une coalition d'organismes, dont le YMCA/YWCA, la Christ Church Cathedral, la First Metropolitan United Church, la Grace Lutheran Church, St. John the Divine, la Croix Rouge et le Boys and Girls Club, ce projet est à l'image des vastes partenariats qui se sont formés dans le cadre de l'INSA.

*Phoenix Youth Programs – Halifax (Nouvelle-Écosse)*

Des efforts concertés du gouvernement du Canada, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de deux fournisseurs de services sans but lucratif ont permis à l'organisme Phoenix Youth Programs d'ouvrir un refuge d'urgence de 20 lits pour les jeunes où sont offerts des services de soutien. L'aide financière fédérale a aidé à financer les frais de démarrage et d'exploitation. Un organisme local sans but lucratif, St-Paul Home, a fait don du bâtiment et le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse a fourni l'argent nécessaire pour les rénovations.

*Circle of Eagles Lodge Society – Vancouver (Colombie-Britannique)*

Une aide financière reçue dans le cadre de l'INSA, a permis d'aménager pour les femmes autochtones du secteur Eastside du centre-ville de Vancouver un refuge d'urgence d'accès entièrement libre capable d'héberger temporairement, en toute sécurité, des femmes autochtones sans abri ou qui risquent de le devenir.



## Hébergement en logement de transition ou supervisé

Les responsables de l'INSA se sont rendus compte de la nécessité immédiate d'investir dans les refuges et les services d'urgence partout au Canada. Mais, tout en constituant une première étape essentielle, les interventions d'urgence ne sont qu'une solution temporaire. Les gens qui fréquentent les refuges demeurent des sans-abri. Faute d'aide supplémentaire, les sans-abri se retrouvent souvent dans un cycle incontournable où ils transitent continuellement entre la rue et les refuges d'urgence. Afin d'aider à rompre ce cycle, des fonds de 83 190 895 \$ ont été investis dans le cadre de l'INSA pour aider à financer la création ou l'amélioration de logements de transition où des gens peuvent résider le temps qu'il faut pour adopter un mode de vie plus stable et pour se prévaloir des services dont ils ont besoin pour atteindre l'autonomie et l'autosuffisance. Ces fonds ont également servi à financer des logements supervisés pour les gens incapables de vivre en autonomie. Les fonds versés dans le cadre de l'INSA ont aidé à financer la mise sur pied ou l'amélioration de :

- 247 centres de logement de transition
- 79 centres de logement supervisé

Les exemples suivants sont des maisons de transition et de soutien financés par l'Initiative nationale pour les sans-abri :

### *Trellis Housing Initiatives – Toronto (Ontario)*

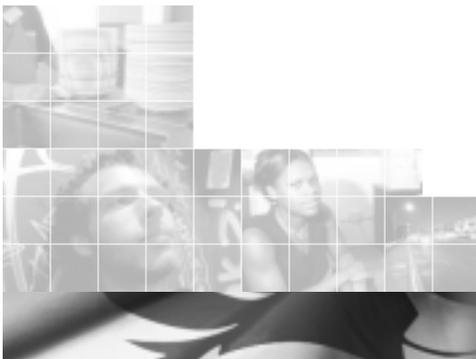
Trellis Gardens est le premier immeuble à appartements à avoir jamais été construit à Toronto pour héberger des gens qui habitent actuellement dans des refuges et des maisons d'hébergement. Cette résidence de trois étages et de 24 unités de logement offre à environ 55 femmes ayant des enfants des services de logement de transition dans un environnement où elles peuvent réaliser leur potentiel et apporter une contribution à leur collectivité.

### *Stella Burry Corporation, Carew Lodge – St. John's (Terre-Neuve)*

L'aide financière qu'elle a reçue dans le cadre de l'INSA a aidé la Stella Burry Corporation à rénover et à remettre en état un immeuble de 19 unités de logement de transition et/ou supervisé, le Carew Lodge, qui héberge des femmes ayant des besoins complexes attribuables à des troubles de santé mentale. L'aide reçue a également permis l'achat d'une fourgonnette pour le transport des résidentes du Carew Lodge.

### *Amisk Housing Association – Edmonton (Alberta)*

L'Amisk Housing Association s'est fait accorder des fonds dans le cadre de l'INSA pour augmenter le nombre d'unités de logement de transition ou supervisé disponibles. Elle peut maintenant venir en aide à 20 personnes et familles autochtones sans logis, incluant des adolescentes enceintes, des femmes fuyant des situations de violence familiale, des personnes âgées et des familles.



*Behavioural Health Foundation Inc. – Winnipeg (Manitoba)*

Un partenariat entre le gouvernement du Canada et la Behavioural Health Foundation a permis à cet organisme d'acheter et de rénover cinq unités de logements de transition pour des sans-abri ou des clients à risque suivant un traitement de désintoxication dans l'immeuble principal de la fondation.

La Behavioural Health Foundation est un organisme sans but lucratif qui exploite depuis 30 ans un centre de traitement des toxicomanies et qui offre aux hommes, femmes, enfants à charge et aux jeunes des programmes de traitement des dépendances, des services de garde d'enfants et des possibilités de formation professionnelle et d'instruction.

*Urban Native Youth Association – Vancouver (Colombie-Britannique)*

Avec l'aide du gouvernement du Canada, l'Urban Native Youth Association a aménagé un centre de réadaptation pour toxicomanes permanent pour jeunes femmes autochtones à Vancouver. En plus d'y offrir de l'hébergement temporaire en logement de transition, on y fournit différents services, dont des services de suivi pour des jeunes femmes ayant terminé des programmes de traitement dans d'autres établissements.

*Native Addictions Services Society – Calgary (Alberta)*

Les efforts combinés des gouvernements du Canada et de l'Alberta, de la Calgary Homeless Foundation, de Pétro-Canada et de Pan-Canada Energy ont permis l'amélioration des installations de la Native Addictions Services Society, qui fait bénéficier des milliers de personnes de la région de Calgary de services de traitement des toxicomanies, de réadaptation, de counselling, de rééducation et de refuge. L'aide reçue du gouvernement du Canada lui a permis d'augmenter de 20 à 36 le nombre de lits de son centre de traitement et de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

*Covenant House – Toronto (Ontario)*

Une aide financière obtenue dans le cadre du volet jeunesse de l'IPAC a permis la création de logements de transition pour 28 jeunes sans abri à Toronto. Covenant House procure des logements confortables et sécuritaires à des jeunes afin de les aider à faire la transition vers l'autonomie.

*Lookout Emergency Aid Society – Vancouver (Colombie-Britannique)*

Un partenariat entre le gouvernement du Canada, de la Colombie-Britannique et de la Ville de Vancouver a permis à la Lookout Emergency Aid Society de réunir les fonds nécessaires pour la conception et la construction d'un centre d'hébergement d'urgence et de transition de 37 lits dont bénéficieront des hommes et des femmes aux prises avec différentes difficultés.



L'organisme administre plusieurs installations dans la région des basses terres continentales de la Colombie-Britannique. Son centre d'hébergement situé à l'intersection de la 5e Avenue Ouest et de la rue Yukon dispose de trois appartements d'une chambre à coucher, deux appartements entièrement accessibles et 32 studios qui sont utilisés comme logements de transition. Il contient également 37 lits pour des séjours de courte durée et on y offre des services d'aiguillage répondant aux besoins des sans-abri. Un espace assorti de douches peut accueillir 15 à 20 personnes supplémentaires par temps froid et pluvieux.

*YWCA of Kitchener-Waterloo – Kitchener-Waterloo (Ontario)*

Des fonds reçus dans le cadre de l'INSA ont permis au YWCA de cette localité de rénover un bâtiment et d'y aménager quatre garçonniers et une salle commune afin d'héberger en logement supervisé des femmes sans abri et leur famille ayant des troubles de santé mentale ou physique ou de développement. Les résidentes bénéficient de toute une gamme de services de soutien sous forme d'aide à domicile, de counseling, de coordination de services et d'intervention en situation de crise.

*Fraserside Community Services Society –  
New Westminster (Colombie-Britannique)*

Le gouvernement du Canada aide la Fraserside Community Services Society à fournir des services d'hébergement en logement supervisé à huit adultes ayant des troubles de santé mentale grâce à l'achat et à la rénovation d'un immeuble à appartements comptant cinq unités de logement, dont quatre de deux chambres et une d'une chambre.

## Installations et services de soutien

Un montant de 116 803 319 \$ a été approuvé pour l'établissement d'installations de soutien et de services connexes pour les sans-abri et les personnes et les familles qui risquent de le devenir. En date du 30 septembre 2003, les investissements faits dans le cadre de l'IPAC, du volet jeunesse et du volet Autochtone de l'INSA se solderont par la création ou l'amélioration de :

- 192 centres de jour/soir
- 51 banques d'alimentation
- 17 dépôts de vêtements et de meubles
- 49 soupes populaires
- 90 autres installations
- 846 projets de prestation de services de soutien.



Comme le montrent les exemples qui suivent, les activités varient considérablement, allant de la prestation de services de soutien social à l'offre de ressources pouvant mener à un emploi :

*Side Door Ministries – Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)*

Une aide financière accordée dans le cadre du volet jeunesse de l'IPAC a permis d'agrandir et de rénover un centre d'hébergement et de dépannage sûr et supervisé, le Side Door Ministries, où sont offerts des programmes, des ressources et des services de counselling s'adressant à des jeunes de la région de Yellowknife. L'ancien centre était situé dans le sous-sol de l'église anglicane et la nouvelle installation offre plus d'espace et des locaux plus adaptés pour la prestation de ces services.

*Centre for Diverse Visible Cultures – Halifax (Nouvelle-Écosse)*

Grâce à une aide financière obtenue dans le cadre de l'IPAC, le Centre for Diverse Visible Cultures, organisme communautaire sans but lucratif oeuvrant au bien-être des Canadiens, des immigrants et des réfugiés et des membres de diverses cultures en Nouvelle-Écosse, a pu faire l'acquisition et se charger de l'administration d'un système de messagerie vocale communautaire. Destiné aux sans-abri ou aux personnes menacées de le devenir, le système de messagerie vocale permet à ses utilisateurs de vivre plus dignement en leur permettant de fournir un numéro de téléphone où ils peuvent être joints et de prendre les messages d'employeurs éventuels, de services, de commerçants ou d'individus, sans avoir à révéler leur situation personnelle.

*Community Mobile Soup Kitchen Inc. – Moncton (Nouveau-Brunswick)*

Des fonds venant de l'INSA ont aidé à aménager et à mettre en service une cuisine mobile qui permet aux sans-abri d'avoir facilement accès à un repas chaud tous les jours de la semaine.

La mise en service de cette cuisine mobile, qui est opérée par des employés et des travailleurs bénévoles de banques d'alimentation, d'églises et des clubs de Chevaliers de Colomb de la région de Moncton, répond au besoin d'augmenter les services de distribution de repas pendant les fins de semaine dans certains secteurs de la ville.

L'aide financière accordée par le gouvernement du Canada a permis d'ajouter dans les refuges, les logements de transition et les logements supervisés :

- 7900 nouveaux lits permanents
- 700 lits saisonniers



## Renforcement des capacités

Un des principaux objectifs de l'INSA était d'aider à doter les organisations et les collectivités de moyens durables d'investir dans la planification, la gestion et la coordination de solutions au phénomène de l'itinérance. Une somme de 28 843 583 \$ a été approuvée dans le cadre de l'INSA à cette fin. Voici des exemples de projets qui ont aidé à réaliser cet objectif :

### *Burnside Gorge Community Association – Victoria (Colombie-Britannique)*

Une aide financière a été accordée à la Burnside Gorge Community Association dans le cadre de l'IPAC afin de l'aider à regrouper les fournisseurs de services pour élaborer des plans permettant de répondre à des besoins communs. L'Association a encouragé la collaboration et la formation de vastes partenariats entre les différents intervenants dans l'échange de connaissances, d'expertise et de données ayant trait à l'itinérance.

### *St. Michael's Hospital – Toronto (Ontario)*

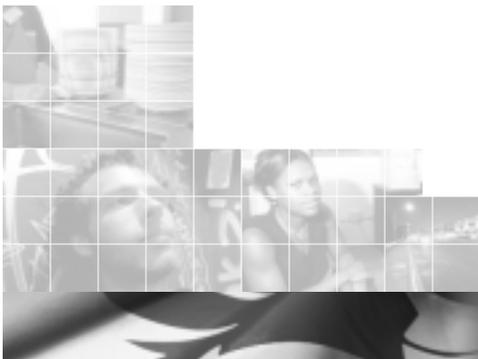
Un partenariat entre l'INSA et le St. Michael's Hospital de Toronto a aidé à augmenter la capacité d'action des services sociaux de première ligne et des travailleurs de la santé grâce à la tenue d'un atelier de formation de deux jours sur les troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF).

### *The United Way of Greater Victoria – Victoria (Colombie-Britannique)*

L'IPAC a aidé l'organisme United Way of Greater Victoria à tenir la conférence intitulée « *Board Boot Camp* » afin de procurer aux organismes sans but lucratif d'aide aux sans-abri, ainsi qu'à leurs bénévoles et à leur personnel, les outils, les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour améliorer leurs structures de gouvernance, de gestion, de ressources humaines et d'augmenter leur capacité globale d'intervention.

## Sensibilisation du public

Pour permettre aux collectivités d'encourager la mise sur pied de systèmes de soutien intégrés à long terme, il est nécessaire de mieux comprendre et faire connaître les causes de l'itinérance et de prendre des mesures pour les contrer. Les partenariats créés dans le contexte de l'approche communautaire ont contribué à la réalisation de cet objectif, car ils ont permis de mieux faire connaître les ressources disponibles au niveau local et d'éviter le dédoublement de services.



Les investissements fédéraux dans l'aide aux sans-abri et aux familles ont apporté un changement positif dans la vie de ces personnes et celles menacées de se retrouver dans ce genre de situation. Elles ont maintenant accès à de meilleures et plus nombreuses installations et, grâce aux améliorations apportées à divers programmes, elles bénéficient d'une plus grande aide pour repartir du bon pied. Voici quelques exemples de projets de sensibilisation du public :

*Kamloops Métis Family Services – Kamloops (Colombie-Britannique)*

Le gouvernement du Canada et l'organisme Kamloops Métis Family Services se sont concertés pour mieux faire connaître les diverses dimensions de l'itinérance chez les Autochtones, étant donné le peu de renseignements statistiques disponibles à ce sujet. Ce partenariat a permis d'augmenter les services aux Autochtones et d'établir un centre culturel métis.

*Canadian Safe School Network – Toronto (Ontario)*

Grâce à une aide financière obtenue dans le cadre de l'IPAC, le Canadian Safe School Network a contribué à prévenir et à mieux faire comprendre l'itinérance en produisant et diffusant du matériel pédagogique tel qu'un documentaire télévisé, une vidéo et un CD-ROM interactif.

*Tsimshian Tribal Council – Prince Rupert (Colombie-Britannique)*

Afin de mieux sensibiliser les gens de Prince Rupert à l'itinérance, le gouvernement du Canada et le Tsimshian Tribal Council ont mis sur pied un programme permanent d'éducation du public. Ce programme vise à mieux faire comprendre les questions reliées à l'itinérance et les dimensions qu'elles prennent chez les Autochtones.

*« Nous comptons parmi les bénéficiaires de cette initiative. L'assurance conditionnelle de fonds fédéraux nous a permis de susciter des apports de fonds privés considérables à l'échelle locale. Cela nous a été profitable sur deux plans : premièrement, le fait très important que nous avons été en mesure d'acheter notre immeuble et d'économiser ainsi chaque année des fonds de 50 000 \$ en loyer que nous pouvons réaffecter à des programmes de nutrition et d'autres programmes et, deuxièmement, notre participation à l'exercice d'élaboration de notre plan communautaire et aux partenariats établis avec divers promoteurs et organismes. »*

Harvey Dahl, Facilitateur, Saskatoon Food Bank Inc.  
Lettre à la ministre Bradshaw, 9 juillet 2002.



## **Progrès accomplis jusqu'ici - recherche**

Le programme de recherche mis en oeuvre durant les trois premières années de l'INSA visait à étendre nos connaissances au-delà des données non scientifiques existantes afin de mieux comprendre les causes profondes de l'itinérance, de mieux définir les orientations futures et de pouvoir établir un cadre de responsabilité et d'imputabilité associé à l'Initiative. On a conçu et financé à cette fin différentes activités de recherche et de génération de connaissances au niveaux national et régional gravitant autour des trois questions suivantes :

- au Canada, quels sont les éléments structurels et systémiques qui contribuent au phénomène de l'itinérance et quels sont les changements qui pourraient mener à la réduction et à la prévention de ce phénomène à long terme?
- qui sont les sans-abri, combien sont-ils et que faut-il faire pour aider certains groupes particuliers de sans-abri comme les familles, les jeunes et les Autochtones, à se sortir de cette situation et, à long terme, pour éviter qu'ils s'y retrouvent?
- comment, d'un point de vue stratégique, des approches de gestion et des initiatives, programmes et services particuliers pourraient-ils contribuer à une augmentation durable de la capacité des collectivités à prévenir et réduire l'itinérance à long terme?

Au début de l'Initiative, peu de choses étaient connues sur les populations de sans-abri et il était donc logique de structurer le programme de façon à mener, aux niveaux national et régional, une série de projets ou activités de recherche et de génération de connaissances axés sur ces trois grands thèmes. Ces investissements ont permis d'acquérir une connaissance préliminaire de certains aspects de l'itinérance, dont la diversité de la population des sans-abri, ainsi que leurs besoins et les moyens d'y répondre correctement. Les résultats de ces recherches préliminaires effectuées durant les trois premières années de l'Initiative, et les enseignements qui en ont été tirés, ont fait ressortir la nécessité d'approfondir nos études sur un certain nombre de points sur lesquels porteront nos futurs efforts de recherche.



Des partenariats ont été établis avec des organismes de recherche comme les Instituts de recherche en santé du Canada et d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec des experts universitaires engagés dans les recherches sur l'itinérance. Jusqu'ici, 34 activités de recherche et d'acquisition des connaissances ont été financées aux niveaux national et régional. Ces activités portent sur des sujets comme la participation et la gouvernance; les coûts sociétaux et économiques associés à l'itinérance; les activités liées à la question du logement; l'itinérance chez les Autochtones et chez les jeunes; la production de données et les défis d'ordre méthodologique liés au dénombrement des sans-abri; les meilleures façons de répondre aux besoins des sans-abri et de prévenir l'itinérance. La recherche qui s'est faite jusqu'ici est majoritairement de portée nationale, vingt-sept projets ont été menés à terme. Des comptes rendus sommaires de ces projets sont diffusés dans les deux langues officielles dans le site Internet de l'Initiative nationale pour les sans-abri à l'adresse : [www.sans-abri.gc.ca](http://www.sans-abri.gc.ca) sous la section Planification et Recherche.

Ce site Internet a été créé afin de présenter les points saillants de la recherche effectuée et de fournir un outil convivial de liaison avec d'autres chercheurs sur le phénomène de l'itinérance.

### **Système d'information sur les personnes et les familles sans abri**

Le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) est un élément important du programme de recherche. Une bonne compréhension des caractéristiques et de l'évolution des besoins des personnes qui ont recours aux refuges et aux services connexes permettra aux gouvernements, aux organisations communautaires et aux fournisseurs de services de mieux planifier et mettre en oeuvre des stratégies à long terme pour répondre aux besoins locaux des sans-abri. Dans le cadre de l'initiative du SISA, on a établi un système électronique de gestion des données dont on a entrepris la mise en place dans les collectivités de tout le pays.



**Progrès accomplis  
jusqu'ici – Initiative  
visant à mettre des  
biens immobiliers  
excédentaires  
fédéraux à  
la disposition  
des sans-abri**

Dans le cadre de l'INSA, le gouvernement du Canada a lancé une initiative visant à rendre disponible des biens immobiliers excédentaires fédéraux d'une valeur totale pouvant atteindre 10 millions \$ afin d'appuyer les efforts des collectivités pour répondre aux besoins des sans-abri et des personnes qui sont menacées de le devenir. Dotée d'un budget de 10 millions \$, l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF) indemnise les ministères et organismes fédéraux ayant la garde de biens immobiliers excédentaires cédés à des organismes d'aide aux sans-abri en leur accordant l'équivalent des revenus qu'ils auraient normalement tirés de la vente de ces biens.

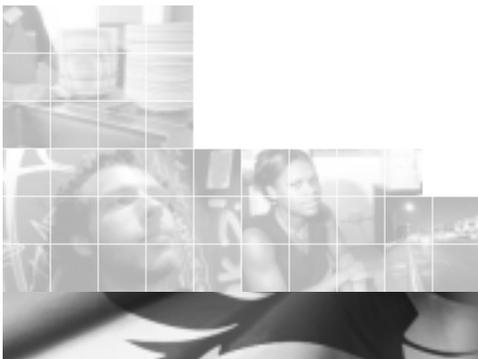
Toute collectivité canadienne capable de démontrer un besoin relié à la lutte contre l'itinérance peut demander que lui soit cédée une des propriétés rendues disponibles dans le cadre de cette initiative. La possibilité d'obtenir pour un prix symbolique la possession d'une propriété répondant à leurs besoins a encouragé des organismes communautaires à s'attaquer à des besoins auxquels il leur aurait autrement été impossible de répondre. L'IBIEF a montré comment l'innovation, la collaboration et l'utilisation efficace des ressources existantes peuvent susciter d'autres contributions et aider de façon extrêmement utile à répondre aux besoins locaux.

Divers biens immeubles, y compris des terrains vacants, des maisons avec terrain, des bâtiments de la GRC et un édifice à bureaux ont ainsi été cédés à titre de contributions à des organismes nationaux sans but lucratif, à des groupes communautaires, à des organismes provinciaux et à des municipalités.

Le nombre de biens immobiliers dont la cession a été approuvée par le Conseil du Trésor afin d'appuyer les efforts locaux de lutte contre l'itinérance se chiffre à 50 et leur valeur s'élève à 9,2 millions \$.

Ces projets profiteront notamment aux personnes handicapées, aux femmes et leurs enfants fuyant des situations de violence familiale, aux gens ayant des troubles de développement, aux jeunes ex-détenus réintégrant leur collectivité ainsi qu'aux familles et aux personnes âgées à faible revenu.

Jusqu'à juin 2003, 214 d'unités de logement de transition ou supervisé ont été créées dans le cadre de l'IBIEF. Ces unités de logement supplémentaires profitent à 186 familles et à 90 particuliers ayant besoin d'un logement de transition ou supervisé et à divers groupes de personnes, dont les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes toxicomanes. Mentionnons également les installations non résidentielles de la Croix-Rouge à Toronto qui serviront de base de prestation de services de rue pour les sans-abri.



## **Projets menés dans le cadre de l'IBIEF**

### *The Stella Burry Corporation*

La Stella Burry Corporation a été établie en 1995 pour fournir des services d'hébergement de transition en résidence et d'hébergement à long terme avec supervision à des sans-abri ou à des personnes menacées de le devenir. Dans le cadre de l'IBIEF, le gouvernement du Canada a transféré à cet organisme six maisons situées à St. John's, Terre-Neuve.

La Stella Burry Corporation a aménagé quatre de ces six maisons pour des familles comptant des personnes ayant de graves problèmes médicaux et risquant d'aller grossir les rangs des sans-abri. Les deux autres maisons offrent de l'hébergement en résidence partagée à prix modique à huit personnes qui sont déjà des sans-abri ou qui risquent de le devenir. En plus de fournir un logement sûr à ces personnes et familles, l'organisme offre des services de dépannage et de counseling pour venir en aide à ses clients et augmenter leur capacité de s'intégrer à la collectivité.

### *La Croix-Rouge canadienne*

Par l'intermédiaire de son bureau régional de Toronto, la Croix-Rouge canadienne offre des services de rue, des repas et d'autres programmes afin de venir en aide aux sans-abri à Toronto.

Une propriété cédée à la Croix-Rouge à Toronto dans le cadre de l'IBIEF sera transformée en centre multiservices d'aide aux sans-abri et on s'attend à procurer de l'aide à quelque 10 000 sans-abri par année. Cette installation sera le siège administratif des services de secours et d'approche offerts par la Croix-Rouge aux centres d'hébergement et de dépannage aménagés dans des salles paroissiales avoisinantes. Les services de secours offerts dans la rue aideront des sans-abri à se trouver une place en refuge et à se prévaloir d'autres services de soutien comme des repas chauds, des soins pour les pieds et de la nourriture adaptée à des fins diététiques. La propriété sera également utilisée comme centre de formation afin d'augmenter le bassin de travailleurs bénévoles oeuvrant au service des sans-abri et un entrepôt y sera aménagé pour y stocker divers articles que les travailleurs de rue distribuent aux sans-abri, tel que des couvertures, des trousseaux d'hygiène, des bouteilles d'eau, des couches, etc.



## Partenariats, apports de fonds et viabilité

Les partenariats entre et au sein des divers paliers de gouvernement ainsi qu'au niveau des organismes communautaires, des organismes sans but lucratif et des organismes du secteur privé ont une importance primordiale dans l'INSA et dans la réalisation de ses objectifs. Les résultats d'évaluation indiquent que les volets IPAC, Jeunes sans-abri, Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain et Autochtones sans abri en milieu urbain ont donné de très bons résultats en ce qui concerne la consolidation des investissements déjà faits par les administrations municipales et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'aide aux sans-abri. On a aussi encouragé la collaboration avec d'autres ministères fédéraux comme Justice Canada, Santé Canada et Service correctionnel Canada, généralement sur une base individuelle c'est-à-dire projet par projet. Travaux publics et services gouvernementaux Canada, le Secrétariat national pour les sans-abri et la Société canadienne d'hypothèques et de logement jouent des rôles clés dans la gestion et la coordination de l'IBIEF. Le gouvernement du Canada, en accordant des fonds au Programme d'aide à la remise en état des logements, mise sur l'effet multiplicateur des partenariats. En effet, huit provinces et territoires partagent les coûts des projets de rénovation et sept d'entre eux gèrent les projets au nom du gouvernement fédéral.

Au total, 630 millions \$ ont été obtenus dans le cadre de l'IPAC dans le but de financer des projets pour les jeunes sans abri et les Autochtones en milieu urbain. Toutes les provinces et tous les territoires ont participé et investi (contributions en espèces et en nature), au total, plus de 240 millions \$. Ces fonds, en plus des 390 millions \$ (en espèces et en nature) qui ont été obtenus des administrations municipales ainsi que des secteurs bénévoles, ont permis aux collectivités de remplir leur obligation de fournir 50 % des fonds requis. La participation des municipalités a constitué un point tournant dans le succès de l'IPAC. Dans toutes ou presque toutes les collectivités désignées dans le cadre de l'IPAC, les administrations municipales participent activement à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités de lutte contre l'itinérance. Les représentants des provinces et des territoires ont eux aussi travaillé en étroite collaboration à la planification et à la mise en œuvre de l'IPAC.



La concertation avec le secteur privé a également permis de susciter des apports de fonds d'environ 41 millions \$. Entre autres exemples de participation du secteur privé, on pourrait mentionner celles des Homebuilders Associations d'Ottawa et de Fredericton, qui ont offert de l'aide financière, des matériaux, leur expertise et leur travail pour la construction d'un refuge et la rénovation d'un autre. Chaque année, l'organisme local d'aide aux jeunes d'Halifax puise une bonne partie de son budget de financement de sources non gouvernementales; cet argent provient de dons venant du milieu des affaires, de clubs philanthropiques et de fondations. À Calgary, le secteur des affaires a fait don de millions de dollars pour le financement de projets et de services d'aide aux sans-abri. Malgré ces réalisations, les collectivités considèrent que la formation de partenariats plus vastes et plus durables avec le secteur privé contribuerait de façon importante à assurer le maintien des efforts communautaires.

### **La nécessité de maintenir l'intervention fédérale**

Les constatations découlant de l'*Évaluation de l'INSA* et des *Leçons retenues de l'expérience de l'INSA* confirment que des progrès considérables ont été accomplis dans la plupart des domaines, « la combinaison de l'attribution de fonds de programme et de l'adoption d'une approche basée sur la planification et l'action communautaire pour la répartition de ces fonds ayant pour effet d'augmenter considérablement la capacité locale de contrer l'itinérance dans la grande majorité des collectivités visées par l'examen. »

Toutefois, malgré ces réalisations, il reste encore du travail à faire. Les constatations découlant de l'*Évaluation* et des *Leçons retenues* font ressortir la nécessité d'augmenter la capacité des organisations autochtones de s'attaquer à l'itinérance, d'établir un solide programme de recherche sur la nature et l'étendue du phénomène et de commencer à prendre des mesures pour répondre à la demande sans cesse croissante de logements de transition et de logements supervisés. Des efforts visant à améliorer la coordination et la collaboration entre les ministères et organismes fédéraux sont également nécessaires pour établir une approche fédérale plus cohérente face à l'itinérance et pour intensifier la formation de partenariats avec le secteur privé, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.



L'efficacité de l'INSA a été reconnue lors de consultations par un large éventail d'intervenants. Ces intervenants ont aussi fait état de la nécessité de maintenir la participation du gouvernement fédéral aux efforts visant à répondre aux besoins des sans-abri.

Les sans-abri ont bénéficié des efforts faits jusqu'ici, mais ils ont d'autres besoins restés sans réponse. Ils sont trop souvent pris dans un cycle incontournable où ils transitent continuellement entre la rue et les refuges d'urgence.

La prolongation de l'INSA pendant trois ans annoncée dans le budget de février 2003, au coût de 405 millions \$, permettra de maintenir l'élan dont bénéficie les collectivités et de capitaliser sur leurs innovations en utilisant des approches à la fois flexibles et axées sur l'action locale pour réduire et prévenir l'itinérance. L'IPAC, la pierre angulaire de l'INSA, continuera à répondre aux besoins prioritaires recensés par les collectivités, à élargir les partenariats et à investir dans la prestation de services de transition et de soutien afin d'aider les sans-abri à devenir plus autonomes.

Les intervenants et les divers paliers de gouvernement s'entendent tous pour dire que la formation de partenariats sera une condition cruciale de notre succès. Durant les trois prochaines années, le gouvernement du Canada continuera de consolider les liens établis avec le secteur privé et le secteur du bénévolat, avec les fournisseurs de services et avec les autres paliers de gouvernement afin de venir en aide aux sans-abri du Canada.

Pour plus d'information sur l'itinérance au Canada, visitez le site Web de l'Initiative nationale pour les sans-abri du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : [www.sans-abri.gc.ca](http://www.sans-abri.gc.ca).

